



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3211

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3211**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets et modifiant le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Président de la Métropole de Lyon ou son représentant présente au Conseil de Métropole un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport est notamment destiné à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du Conseil métropolitain sont mis à la disposition du public.

Le Conseil municipal de chaque commune située sur le périmètre de la Métropole est destinataire du rapport annuel adopté en séance.

Le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés tel que présenté comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, prévus dans le décret précité.

**I - Pour la prévention et la collecte des déchets**

- indice de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par an et par habitant : - 5,3 % de 2010 à 2017 (de 414,1 à 372,7 kg par habitant). L'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte : - 10 % de 2010 à 2020,

- diminution des quantités d'ordures ménagères assimilées produites par habitant (- 0,8 % de 2016 à 2017) avec une augmentation de la quantité de verre collecté par habitant (+ 0,9 %),

- développement des silos de surface de proximité pour la collecte du verre et des emballages légers et des papiers dans la continuité des actions 2015 et 2016 : + 67 silos à verre et + 15 silos pour les emballages légers et papiers,

- baisse des tonnages collectés en déchèterie (- 0,4 %) avec une forte baisse des déchets végétaux due aux conditions météorologiques en 2017 (- 3 354 tonnes). Baisse de 3 % de la collecte des déchets en métal, des déchets en bois et des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE). Pour les déchets en bois et en métal, il s'agit d'un transfert vers le flux déchets d'équipement d'ameublement (DEA) avec la dotation de 3 nouvelles déchèteries en bennes meubles gérées par l'éco-organisme Eco-Mobilier (augmentation de 3 247 tonnes sur ce flux). La fréquentation des déchèteries a encore augmenté (+ 0,5 % par rapport à 2016), avec 2 136 265 passages enregistrés,

- dans la continuité des actions 2016, développement de dispositifs de collecte complémentaires aux déchèteries assurant un service de proximité aux usagers : 173 points de collectes spécifiques des sapins (202 tonnes, + 5 %), 10 points de collectes spécifiques de végétaux sur des communes éloignées des déchèteries fixes (440 tonnes), une déchèterie fluviale (162 tonnes),

- poursuite des actions engagées en matière de prévention des déchets :

- . 12 déchèteries équipées en espace donneries représentant 287 tonnes de dons acheminés vers les structures de l'économie sociale et solidaire,
- . le développement du compostage collectif avec la mise en place de 47 projets de compostage partagé, en pied d'immeubles, à l'échelle d'un quartier ou au sein d'écoles du territoire,
- . la lutte contre le gaspillage alimentaire avec la sensibilisation autour de 5 axes et 53 ateliers animés sur le territoire,
- . sélection de la Commune de Vénissieux, avec 22 familles volontaires, dans le cadre du projet zéro déchet - zéro gaspi,

- lancement, en novembre 2017, de la démarche du prochain programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

## **II - Pour le traitement des déchets**

- la priorité a été donnée à la valorisation matière et énergétique pour le traitement des déchets ménagers et assimilés (taux de valorisation : 91 %) :

- . 60 % des déchets orientés vers la valorisation énergétique, soit 320 290 tonnes (ordures ménagères résiduelles, refus de tri de la collecte sélective),
- . 31 % des déchets orientés vers la valorisation matière : recyclage, régénération ou compostage, remblaiement (déchets en provenance des déchèteries ou de la collecte sélective - verre, emballages légers et papiers),
- . 9 % des déchets orientés vers le stockage, soit une augmentation de 2 points par rapport à 2016 du fait d'une plus grande période de recours au délestage (unités de traitement et valorisation énergétique),

- performance de recyclage des emballages en baisse (48,7 % contre 49,6 % en 2016) due à plusieurs facteurs : gestes de l'habitant, process vieillissants des centres et exigences renforcées des filières de recyclage, compte tenu du contexte mondial tendu, avec une offre de quantité de matériaux à recycler plus importante que les besoins des usines françaises et européennes),

- valorisation de 59 619 tonnes de sous-produits d'incinération (métaux ferreux et non-ferreux, mâchefers),

- indice de réduction des déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage avec une base 100 en 2010 : - 19 %. L'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte est une baisse de 30 % de 2010 à 2020. Cet indice est directement lié au recours au stockage en période de délestage des unités de valorisation énergétique.

## **III - Pour les actions limitant l'impact des activités sur l'homme et l'environnement**

- continuité du projet nouveau cadre de la collecte :

- . fin de la pratique accidentogène du fini-parti en septembre 2017,
- . amélioration et extension de certains locaux de collecte,
- . pérennisation du parcours éboueur-conducteur visant à valoriser les agents et à diminuer la pénibilité,

- actions pour limiter l'impact sur l'homme et l'environnement :

- . vers des véhicules de collecte propres : 47 véhicules à fin 2017,
- . dans les unités de valorisation énergétique : certification ISO 14 001 relative aux exigences du management environnemental, alimentation du chauffage urbain et production d'électricité.

Enfin, la Métropole a poursuivi ses actions solidaires, à savoir :

- le versement d'une subvention de 7 985 € à l'Association française contre les myopathies (AFM) calculée en fonction des quantités de papiers, journaux et magazines collectés tout au long de l'année,

- le versement d'une aide de 88 660 € de dons à la Ligue contre le cancer grâce à la collecte du verre,

- la remise de 609 tonnes de vêtements collectés au profit de l'entreprise solidaire Le Relais (Emmaüs) et du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri.

#### **IV - Pour le bilan financier**

- dépenses du service : 147,4 M€ (+ 0,8 %),
- recettes issues de activités : 35,6 M€ (+ 1,8 %).

Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**Prend acte** des éléments détaillés du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2017.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**